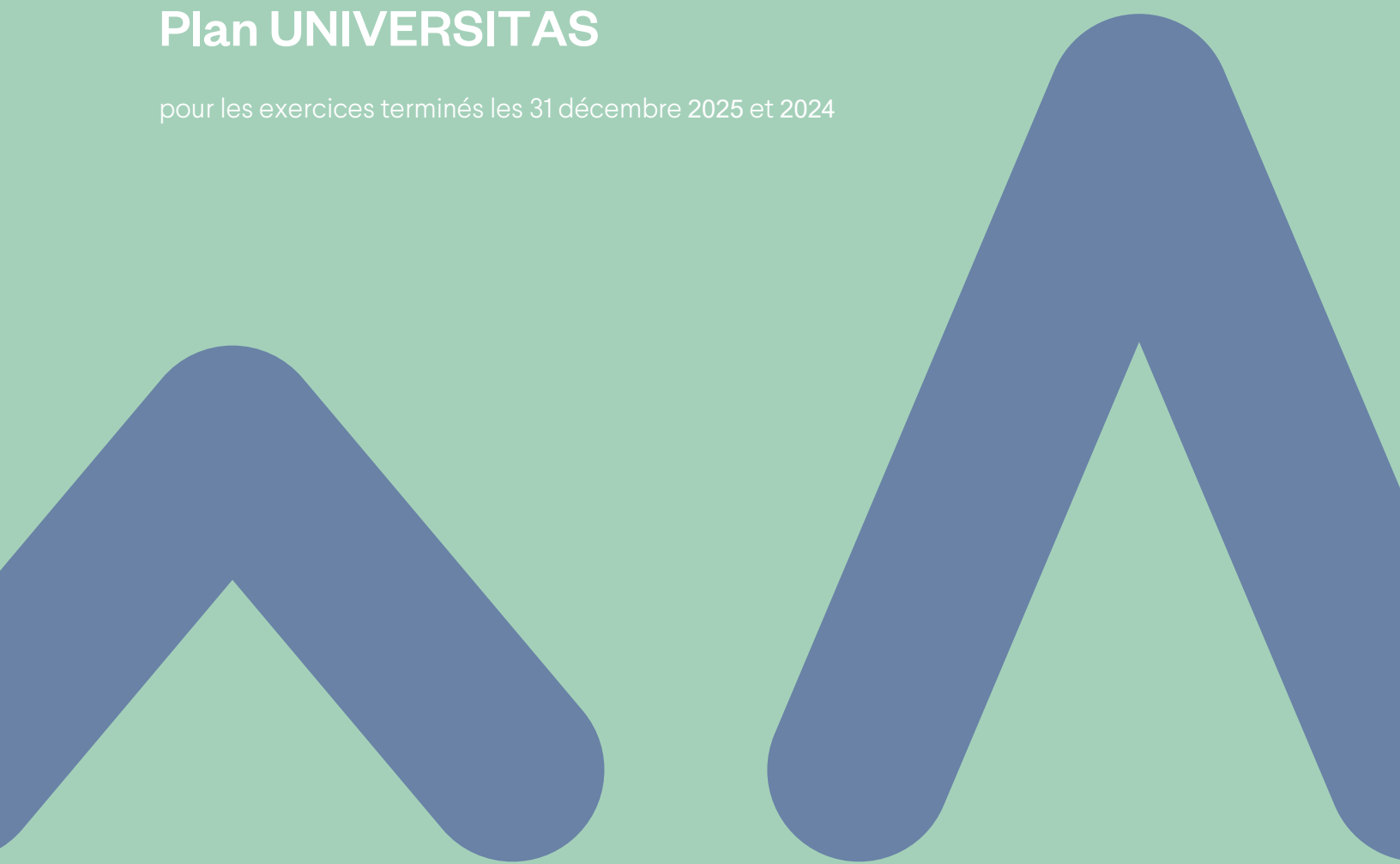


États financiers

Plan UNIVERSITAS

pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024



KALEIDO

Le Plan UNIVERSITAS

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1
États financiers	
États de la situation financière	4
États du résultat net et du résultat global	5
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats	6
Tableaux des flux de trésorerie	7
Inventaire du portefeuille.....	8
Notes complémentaires	18
Annexes (non audité)	
Conventions de plans de bourses d'études (non audité).....	32
Paielement d'aide aux études (non audité).....	33

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du
Plan UNIVERSITAS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Plan UNIVERSITAS (le « Plan »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Plan aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Plan conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Plan.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Plan avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Plan poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Plan ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Plan.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Plan.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Plan à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Plan à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

Québec (Québec)

Le 19 mars 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A149702

États de la situation financière

(en milliers de \$ canadiens)

Actifs	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie		2 786	1 870
Solde de règlement sur vente		2 787	-
Dividendes à recevoir		107	113
Intérêts à recevoir		2 004	2 609
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	10	-	48
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir	10	517	713
Placements	5, 10	438 103	496 151
		446 304	501 504
Passifs			
Solde de règlement sur achat		807	-
Fournisseurs et autres créditeurs	7	1 122	1 054
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à rembourser	10	16	-
		1 945	1 054
Actif net attribuable aux contrats		444 359	500 450
Représenté par:			
Épargne des souscripteurs		209 294	241 602
Compte paiement d'aide aux études (PAE)		91 577	90 836
Obligation de remboursement des frais de de souscription à l'échéance (ORFSE)	8	19 196	22 952
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)		58 273	70 229
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)		22 664	27 101
Revenus cumulés sur subventions gouvernementales		43 355	47 730
		444 359	500 450

Approuvé par

[François Lavoie]

Président du conseil d'administration

[Albert Caponi]

Président du comité d'audit et de gestion des risques

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat net et du résultat global
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	Notes	2025	2024
Produits des activités ordinaires			
Intérêts		12 248	15 834
Dividendes		2 376	2 139
Gain net réalisé sur cession de placements		23 876	13 312
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements		(9 439)	19 842
		29 061	51 127
Charges opérationnelles			
Honoraires des gestionnaires de portefeuille		604	702
Honoraires du fiduciaire		27	9
Honoraires du gardien de valeurs		116	117
Honoraires d'administration	9	7 132	7 618
Honoraires du comité d'examen indépendant		9	12
Coûts de transactions		43	52
Impôts retenus à la source sur dividendes étrangers		199	-
		8 130	8 510
Résultat net et résultat global attribuable aux contrats		20 931	42 617

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	2025	2024
Actif net attribuable aux contrats au début de la période	500 450	530 880
Résultat net et résultat global de la période	20 931	42 617
Augmentation		
Épargne des souscripteurs	7 094	10 423
Variation de l'ORFSE	484	761
SCEE reçues du gouvernement, nettes des remboursements	751	1 483
IQEE reçus du gouvernement, nets des remboursements	540	764
	8 869	13 431
Diminution		
Remboursement d'épargne à l'échéance	(39 198)	(40 227)
Retrait de l'épargne avant échéance	(229)	(428)
Remboursement d'épargne non réclamée	-	(3)
Remboursement des frais de souscription à l'échéance	(4 239)	(4 018)
Variation de l'ORFSE	(484)	(761)
Transferts vers d'autres promoteurs	(56)	(92)
SCEE et revenus sur SCEE versés	(19 949)	(19 581)
IQEE et revenus sur IQEE versés	(7 071)	(6 696)
Transferts de revenus cumulés sur subventions aux fins de paiement à un établissement d'enseignement agréé	(147)	(123)
Paieement de revenus accumulés (PRA)	(16)	(5)
Paieements d'aide aux études (PAE)	(14 502)	(14 544)
	(85 891)	(86 478)
Actif net attribuable aux contrats à la fin de la période	444 359	500 450

Tableaux des flux de trésorerie
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Revenus perçus		
Intérêts	12 854	16 353
Dividendes	2 382	2 624
	15 236	18 977
Charges opérationnelles payées		
Honoraires des gestionnaires de portefeuille	(604)	(637)
Honoraires du fiduciaire	(27)	(10)
Honoraires du gardien de valeurs	(116)	(110)
Honoraires d'administration	(7 305)	(8 293)
Honoraires du comité d'examen indépendant	(9)	(12)
Coûts de transactions	(43)	(52)
Impôts retenus à la source sur dividendes étrangers	(199)	-
	(8 303)	(9 114)
Autres activités opérationnelles		
Cession de placements	334 462	382 943
Acquisition de placements	(263 720)	(319 675)
	70 742	63 268
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	77 675	73 131
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Épargne reçue	7 222	10 538
Épargne versée à d'autres promoteurs	(122)	(179)
Remboursements d'épargne aux souscripteurs	(39 575)	(40 726)
SCEE et revenus sur SCEE reçus (nets des versements)	773	1 513
IQEE et revenus sur IQEE reçus (nets des versements)	720	975
Transferts entre plans	(3)	(1)
Remboursement des frais de souscription	(4 239)	(4 019)
Paiements d'aide aux études (PAE)	(41 538)	(40 854)
Retenue d'impôt (provincial & fédéral)	3	2
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(76 759)	(72 751)
Augmentation nette de la trésorerie	916	380
Trésorerie au début de l'exercice	1 870	1 490
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 786	1 870

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Placements à court terme					
118 242	Encaisse		-	118 242	118 242
120	BONS DU TRÉSOR CANADA	11 févr. 2026	-	120	120
135	BONS DU TRÉSOR CANADA	11 mars 2026	-	134	134
125	BONS DU TRÉSOR CANADA	25 févr. 2026	-	125	125
140	BONS DU TRÉSOR CANADA	14 janv. 2026	-	140	140
20	BONS DU TRÉSOR CANADA	14 janv. 2026	-	20	20
45	BONS DU TRÉSOR CANADA	11 févr. 2026	-	45	45
1 000	BCI QUADREA	24 juin 2026	2,551	986	1 000
1 225	CHOICE REIT	30 nov. 2026	2,456	1 142	1 222
1 550	FED CAISSE	10 sept. 2026	1,587	1 434	1 539
1 100	BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 juin 2026	1,534	1 052	1 095
1 500	BANQUE NATIONALE DU CANADA	7 déc. 2026	4,968	1 500	1 531
Total - Placements à court terme				124 940	125 213
Obligations					
Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada					
2 300	GOVERNEMENT DU CANADA	1 juin 2031	-	2 239	2 275
				2 239	2 275
Obligations émises ou garanties par une province canadienne					
1 400	ONTARIO	1 nov. 2029	1,550	1 332	1 329
9 593	ONTARIO	1 févr. 2027	1,850	9 498	9 531
23	ONTARIO	2 juin 2030	2,050	22	22
1 133	ONTARIO	2 juin 2035	3,600	1 125	1 114
4 975	ONTARIO	3 févr. 2034	3,650	4 930	4 987
2 709	ONTARIO	3 févr. 2034	3,650	2 692	2 716
2 000	ONTARIO	2 févr. 2032	4,050	1 973	2 080
529	ONTARIO	2 juin 2028	2,900	534	531
5 550	ONTARIO	4 mars 2033	4,100	5 664	5 769
1 763	QUÉBEC	13 févr. 2027	1,850	1 735	1 752
1 800	QUÉBEC	20 mai 2032	3,650	1 786	1 827
123	QUÉBEC	20 mai 2032	3,650	123	125
1 800	QUÉBEC	22 nov. 2032	3,900	1 837	1 848
1 318	QUÉBEC	22 nov. 2032	3,900	1 296	1 353
1 225	QUÉBEC	1 sept. 2034	4,450	1 273	1 287
2 394	QUÉBEC	27 mai 2031	2,100	2 343	2 262
1 147	QUÉBEC	27 mai 2031	2,100	1 088	1 084
				39 251	39 617
Obligations émises ou garanties par une municipalité					
154	BLAINVILLE	18 juil. 2030	3,750	154	155
162	ST-HYACINTHE	28 févr. 2028	3,100	167	162
264	LA MALBAIE	19 déc. 2030	3,500	260	261
29	LA POCATIERE	24 juil. 2030	3,600	29	29
561	LACHUTE	17 févr. 2028	4,250	554	574
1 472	LAVAL	21 mars 2028	3,000	1 462	1 477
410	LÉVIS	5 juin 2028	3,250	404	410
251	LÉVIS	22 août 2030	3,600	248	250
725	LONGUEUIL	2 mai 2029	3,500	725	727
410	MONT-TREMBLANT	30 nov. 2028	4,700	403	425
480	MTL EAST	4 mars 2029	4,400	474	494
300	OTTAWA	2 oct. 2034	3,750	296	299

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises ou garanties par une municipalité (suite)					
880	PAROISSE DE Q	12 juil. 2028	4,500	865	907
274	PIEDMONT	19 déc. 2030	3,500	270	271
293	REPENTIGNY	25 mars 2029	4,350	289	301
175	ROUYN-NORANDA	27 févr. 2028	3,100	180	175
800	SAINT-BRUNO	30 juin 2030	3,500	789	795
493	VILLE DE QUÉBEC	19 déc. 2030	3,500	485	488
102	SAINT-LAMBERT	28 juil. 2030	3,700	102	102
375	ST-JÉRÔME	14 nov. 2029	2,450	366	361
824	SAINT-LAMBERT	28 juil. 2028	4,750	817	854
515	ST LAZARE	19 juil. 2029	4,100	508	526
1 395	ST PHILIPPE	28 mai 2029	4,500	1 382	1 442
365	ST SAUVEUR	30 nov. 2028	4,700	359	379
564	STONEHAM	19 déc. 2030	3,500	555	558
840	TROIS-RIVIÈRES	18 avr. 2028	3,000	826	837
1 000	TROIS-RIVIÈRES	16 oct. 2029	3,600	980	1 003
244	VAUDREUIL	21 juil. 2030	3,500	240	242
				14 189	14 504
Obligations émises par des entreprises					
336	407 EAST DEVELPMNT GRP	23 juin 2045	4,473	321	336
300	407 INTL INC	3 déc. 2035	5,960	338	342
1 400	407 INTL INC	25 mai 2032	2,590	1 222	1 325
825	407 INTL INC	14 août 2031	4,500	860	849
1 600	55 SCHOOL BOARD TRUST	2 juin 2033	5,900	1 787	1 823
350	AEROPORTS DE MONTREAL	17 sept. 2035	5,670	359	375
1 200	ALTALINK	11 sept. 2030	1,509	1 002	1 114
400	ALTALINK	28 nov. 2032	4,692	420	420
230	ATHENE GLO	19 sept. 2035	4,600	230	227
1 307	AUTORITE TR	1 août 2028	4,750	1 290	1 355
250	BC FERRY	20 mars 2037	5,021	251	259
300	BCI QUADREA	14 mars 2028	3,281	300	302
1 000	BELL	29 mai 2028	2,200	928	982
1 675	BELL	17 mars 2031	3,000	1 510	1 617
1 225	BANQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	26 sept. 2030	3,836	1 245	1 241
1 282	BANQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	26 sept. 2030	3,836	1 282	1 299
500	BANQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	15 nov. 2035	4,420	507	511
925	BANQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	1 févr. 2029	4,680	963	964
750	BANQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	27 juil. 2082	7,023	750	782
750	BANQUE DE MONTRÉAL	5 mars 2035	4,077	750	756
1 525	BANQUE DE MONTRÉAL	7 déc. 2027	4,709	1 515	1 570
750	BANQUE DE MONTRÉAL	26 nov. 2082	7,325	750	793
482	BNP PARIBAS	3 sept. 2035	4,487	482	486
449	BRKFLD RENE	15 janv. 2030	3,380	440	447
1 224	BRKFLD RENE	28 oct. 2033	5,292	1 224	1 305
1 640	BROOKFIELD	14 déc. 2032	5,431	1 641	1 758
758	BROOKFIELD	6 janv. 2031	3,700	758	752
1 640	BRUCE POWER	21 juin 2031	4,700	1 637	1 708
1 300	CAISS DESJ	25 août 2032	4,123	1 314	1 316
600	CANADIAN	7 oct. 2027	5,050	600	620
653	CDP FINL	2 juin 2027	3,800	653	664
500	CGI INC	7 sept. 2027	3,987	500	507

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2025

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
400	CGI INC	5 sept. 2029	4,147	404	408
800	CHOICE REIT	1 mars 2033	5,400	804	854
1 580	CHOICE REIT	1 mars 2033	5,400	1 582	1 687
425	BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMM	29 juin 2027	4,950	429	437
1 169	BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMM	16 janv. 2034	5,300	1 169	1 226
413	CO-OP FINL	13 mai 2030	3,327	362	404
200	CT REIT	6 janv. 2031	2,371	186	185
650	CT REIT	5 févr. 2029	3,029	603	640
2 071	CTRL 1 CRED	7 févr. 2028	4,648	2 036	2 124
910	DEFINITY FIN	12 sept. 2030	3,709	910	908
347	DEFINITY FIN	12 sept. 2035	4,393	347	344
625	DOLLARAMA	9 juil. 2029	2,443	600	607
1 618	DOLLARAMA	26 avr. 2030	5,165	1 666	1 717
435	EDF(REST)	23 mai 2030	5,993	435	469
286	ENBRIDGE	22 févr. 2029	3,520	262	288
2 200	ENBRIDGE	21 sept. 2033	3,100	1 912	2 055
300	ENBRIDGE	30 sept. 2035	4,160	302	298
1 175	ENBRIDGE	26 mai 2033	5,360	1 274	1 258
369	ENBRIDGE	9 nov. 2032	6,100	379	411
775	ENBRIDGE	1 avr. 2030	2,900	721	763
300	ENBRIDGE	17 août 2032	4,150	299	305
1 000	ENBRIDGE	27 sept. 2077	5,375	913	1 023
1 200	ENERGIR	27 sept. 2032	4,670	1 214	1 255
450	EPCOR	30 juin 2031	2,411	420	424
577	ESTRUXTURE ISSUER LP	20 juil. 2055	2,100	577	578
825	FAIRFAX FIN	3 mars 2031	3,950	795	829
963	FAIRSTONE	18 sept. 2028	3,937	963	963
1 400	FED CAISS	16 août 2028	5,475	1 430	1 480
500	FNFA	16 juin 2030	1,710	475	471
625	FORTIS INC	26 mars 2032	4,090	625	631
400	FORTISBC	16 oct. 2030	3,380	402	397
801	GA GLOBAL	22 juil. 2033	4,858	801	817
975	GRANITE REI	30 août 2028	2,194	975	946
754	GRANITE REI	30 août 2028	2,194	754	732
400	GRANITE REI	18 déc. 2030	2,370	368	372
750	GREAT WEST	31 déc. 2081	3,600	750	710
500	GREATER TORONTO AIRPORT	4 juin 2031	7,100	573	581
850	GREATER TORONTO AIRPORT	1 juin 2037	3,260	756	765
505	HYDRO ONE	4 janv. 2035	4,250	522	512
600	HYDRO ONE	1 mars 2034	4,390	600	618
500	HYDRO ONE	27 janv. 2028	4,910	500	519
750	HYDRO ONE	21 nov. 2033	3,900	750	749
1 800	HYDRO ONE	25 août 2032	3,940	1 802	1 816
650	HYDRO ONE	25 août 2032	3,940	650	656
400	HYDRO-QUEBEC	1 sept. 2032	3,550	405	401
87	HYUNDAI CAP	8 mars 2028	5,565	87	91
500	IA FINL CORP	25 févr. 2032	3,187	496	501
1 565	IA FINL CORP	20 juin 2033	5,685	1 576	1 649
500	IA FINL CORP	30 juin 2082	6,611	500	518
340	IA FINL CORP	30 sept. 2084	6,921	340	357
850	INDEPENDENT	15 oct. 2035	2,885	674	804
700	INTACT FIN	30 juin 2083	7,338	690	745
1 200	IVANHOE CAM	2 juin 2028	4,994	1 203	1 253

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
750	LOBLAW	7 mai 2030	2,284	667	722
1 000	LOWER MATTA	14 mai 2031	2,433	913	955
750	LOWER MATTA	31 oct. 2033	4,854	776	796
320	MANULF FIN	13 mai 2035	2,818	273	310
1 100	MANULF FIN	23 févr. 2034	5,054	1 100	1 150
1 036	MANULF FIN	10 mars 2033	-	1 036	1 082
600	MANULF FIN	19 juin 2082	7,117	597	625
775	METRO INC	6 déc. 2027	3,390	747	780
500	BANQUE NATIONALE DU CANADA	16 août 2032	5,426	500	518
583	BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 févr. 2035	-	583	592
156	NEW YORK L REGS	17 juin 2032	4,000	156	157
750	NEXTERA NRG	12 juin 2035	4,670	750	764
350	NORTH WEST REDWATER	1 juin 2029	4,250	356	360
728	NORTH WEST REDWATER	1 juin 2029	4,250	812	748
500	NORTH WEST REDWATER	1 juin 2033	4,150	462	505
415	NOVERCO	28 janv. 2035	4,568	415	423
300	NORTH WEST REDWATER	1 juin 2031	2,800	257	287
785	NORTH WEST REDWATER	1 juin 2031	2,800	653	752
1 100	OMERS REALT	14 nov. 2028	5,381	1 135	1 166
600	ONT TEACH	2 juin 2032	4,450	609	633
430	ONT TEACH	2 juin 2032	4,450	429	454
1 050	ONTARIO POW	8 avr. 2030	3,215	993	1 041
800	ONTARIO POW	28 juin 2034	4,831	814	837
500	ONTARIO POW	28 juin 2034	4,831	525	523
193	OTTAWA MACDONALD CARTIER	25 mai 2032	6,973	205	209
161	OUTAOU	13 juin 2030	3,500	159	160
750	PEMBINA	10 déc. 2031	3,530	721	734
300	PEMBINA	28 juin 2033	5,220	315	318
7	PEMBINA	27 mars 2028	4,020	7	7
500	BANQUE ROYALE DU CANADA	17 oct. 2035	4,464	509	512
750	BANQUE ROYALE DU CANADA	17 janv. 2028	4,642	749	774
300	BANQUE ROYALE DU CANADA	1 févr. 2033	5,010	294	310
1 348	BANQUE ROYALE DU CANADA	1 févr. 2033	5,010	1 331	1 394
850	BANQUE ROYALE DU CANADA	3 avr. 2034	5,096	850	888
750	RLNCE RSTD	16 avr. 2032	4,390	751	756
250	RLNCE RSTD	1 août 2028	2,670	225	246
1 000	ROGERS COM	1 mai 2029	3,250	941	995
141	ROGERS COM	1 mai 2029	3,250	149	140
500	ROGERS COM	15 avr. 2032	4,250	496	505
300	ROGERS COM	2 nov. 2028	4,400	278	308
918	ROGERS COM	21 sept. 2028	5,700	917	972
1 500	BANQUE ROYALE DU CANADA	22 juil. 2031	3,985	1 500	1 525
2 291	ROYAL OFFICE FINANCE	12 nov. 2032	5,209	1 789	1 734
865	SAGICOR	20 juin 2029	6,359	865	897
450	SAPUTO	20 nov. 2030	5,492	450	485
580	SMARTCENTRES REIT	5 août 2031	4,737	580	591
307	SMARTCENTRES REIT	20 déc. 2029	3,526	265	303
493	SMARTSHOP	24 sept. 2030	3,888	493	491
234	SUN LIFE FI	1 oct. 2035	2,060	184	220
725	SUN LIFE FI	10 août 2034	4,780	716	755
1 100	SUN LIFE FI	15 mai 2036	5,120	1 100	1 163
1 304	SUN LIFE FI	15 mai 2036	5,120	1 304	1 379
1 250	SUN LIFE FI	4 juil. 2035	5,500	1 239	1 340

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2025

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
129	SUN LIFE FI	4 juil. 2035	5,500	129	138
2 500	TELUS	13 nov. 2031	2,850	2 215	2 392
288	TELUS	15 nov. 2032	5,250	289	306
300	BANQUE TORONTO-DOMINION	8 mars 2028	1,888	264	294
2 300	BANQUE TORONTO-DOMINION	8 janv. 2029	4,680	2 302	2 393
600	BANQUE TORONTO-DOMINION	31 oct. 2082	7,283	598	634
795	BANQUE TORONTO-DOMINION	9 avr. 2034	5,177	795	833
500	TORONTO HYD	20 oct. 2031	2,470	445	476
850	TORONTO HYD	14 juin 2033	4,610	850	888
750	TRANSCANADA PIPELINE	9 juin 2031	2,970	622	725
430	TRANSCANADA PIPELINE	9 juin 2031	2,970	377	416
300	TRANSCANADA PIPELINE	20 févr. 2035	4,575	295	304
294	TRANSCANADA PIPELINE	15 févr. 2056	5,200	294	296
100	TRANSCANADA PIPELINE	15 janv. 2027	7,310	126	104
1 584	TRISUMMIT	14 nov. 2035	4,400	1 583	1 565
600	VERIZON COM	22 mars 2028	2,375	527	590
450	VIDEOTRON	15 juil. 2034	5,000	449	469
1 400	WELLS FARGO	18 févr. 2027	2,493	1 400	1 394
2 258	WEST EDMONT REST	4 oct. 2027	7,791	2 258	2 400
				118 855	123 263
Total - Obligations				180 648	179 659

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions			
Énergie			
3 239	ALLIANT ENERGY CORPORATION COMMON	276	289
1 907	AMEREN CORP COM	254	261
1 646	AMERN ELEC PWR INC	235	260
855	ATMOS ENERGY CORPORATION COMMON	155	196
1 104	CMS ENERGY CORP	107	106
3 796	CONSOLIDATED EDISON INC	500	517
220	DTE ENERGY COMPANY COMMON	41	39
3 117	DUKE ENERGY CORP NEW COM NEW	499	501
203	EATON CORP PLC COMMON	93	89
4 969	EXXON MOBIL CORPORATION COMMON	758	820
1 400	FORTIS INC	92	100
15 408	PEMBINA PIPELINE CORP COMMON	791	806
5 534	SOUTHERN CO	684	661
14 286	TC ENERGY CORPORATION COMMON	785	1 080
10 057	TOURMALINE OIL CORP COMMON	619	619
2 200	TOURMALINE OIL CORP COMMON	139	135
3 133	VALERO ENERGY CORPORATION COMMON	546	699
5 046	WEC ENERGY GROUP INC COMMON	734	729
1 665	XCEL ENERGY INC COMMON	159	169
		7 467	8 076

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2025

(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Communications			
26 266	QUEBECOR INC CL B SUB VTG	1 031	1 358
13 904	ROGERS COMMUNICATION INC CL B	755	720
34 851	TELUS CORPORATION COM	826	630
768	T-MOBILE US INC COMMON	188	214
12 124	VERIZON COMMUNICATIONS COMMON	683	677
1 286	ZOOM COMMUNICATIONS INC COMMON	144	152
		3 627	3 751
Utilitaires			
1 421	AMERICAN WATER WORKS CO LTD COMMON NEW	277	254
6 265	API GROUP RG COMMON	313	329
18 389	CANADIAN NATIONAL RAILWAY	2 358	2 496
10 838	CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY LTD COMMON	1 104	1 095
140	ECOLAB INC	49	50
1 395	PUBLIC STORAGE COMMON REIT	577	496
5 193	ROLLINS INC	334	427
1 009	SHERWIN WILLIAMS CO	465	448
6 984	TRACTOR SUPPLY CO COMMON	550	479
3 186	UBER TECHNOLOGIES INC COMMON	324	357
14 386	WASTE CONNECTIONS INC COMMON	3 349	3 460
1 505	WASTE MANAGEMENT INC COMMON	385	453
		10 085	10 344
Finance			
286	AFLAC INC	40	43
550	AMERICAN FINANCIAL GROUP INC COMMON	96	103
1 833	AMERICAN INTL GROUP INC COM NEW	203	215
761	ANTHEM INC COMMON PAR USD0.01	415	366
13 224	BANK OF MONTREAL	1 869	2 357
2 657	BERKLEY W R CORP	220	255
778	BERKSHIRE HATHAWAY INC CL B NEW	558	536
751	BLACKROCK RG COMMON	1 074	1 102
26 956	BROOKFIELD CORP CL-A	876	1 699
641	CBOE GLOBAL MARKETS INC COM COMMON	162	221
1 335	CHUBB LTD COMMON	485	571
979	CME GROUP INC COMMON	308	366
10 241	DEFINITY FINANCIAL CORPORATION COMMON	517	778
4 920	EQB RG	483	511
316	GALLAGHER ARTHUR J & CO COM	136	112
1 274	HARTFORD FINANCIAL SVCS GROUP INC COM	222	241
4 446	IA FINANCIAL CORPORATION INC COMMON	572	791
8 250	INTACT FINANCIAL CORP COMMON	1 746	2 357
1 781	JPMORGAN CHASE & CO	603	787
1 266	MASTERCARD INCORPORATED CLASS A COMMON	902	991
12 068	NATIONAL BANK CANADA	1 422	2 083
1 085	PROGRESSIVE CORP OHIO	291	339
8 304	ROYAL BANK OF CANADA	1 411	1 943
9 935	RYAN SPECIALTY RG-A COMMON	875	703
1 002	SEI INVESTMENTS COMPANY COMMON	101	113

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Finance (suite)			
280	T ROWE PRICE GROUP INC COMMON	38	39
16 476	TMX GROUP LIMITED COMMON	702	861
14 974	TORONTO DOMINION BANK	1 321	1 937
822	TRAVELERS COS COS INC/THE COMMON	268	327
80	VISA INC COMMON CL A	30	38
		17 946	22 785
Consommation de produits			
10 716	ALIM COUCHE-TARD RG COMMON	553	803
6 027	AMAZON.COM INC	1 444	1 907
13 100	CHIPOTLE MEXICAN GRILL INC CLASS A COMMON	977	664
592	COCA COLA CO	51	57
1 923	COLGATE PALMOLIVE CO	222	208
191	COSTCO WHOLESALE CORP	241	226
4 403	DOLLARAMA INC COMMON	611	903
19 099	EMPIRE CO LTD CL A NON VTG	856	911
8 571	GILDAN ACTIVEWEAR INC COMMON	377	735
97	HOME DEPOT INC	50	46
3 735	HORMEL FOODS CORP	150	121
8 187	KEURIG DR PEPPER INC COMMON	356	314
781	KIMBERLY CLARK CORP	141	108
21 332	LOBLAW COS LTD	936	1 324
880	MCDONALDS CORP	349	369
20 428	METRO INC COMMON	1 542	2 018
2 969	MONDELEZ INTL INC CLASS A COMMON	269	219
11 574	MONSTER BEVERAGE CORP COM NEW NPV	898	1 216
1 569	PEPSICO INC	348	309
9 076	PET VALU RG-UNTY-WI COMMON	264	253
6 527	PREMIUM BRANDS HOLDINGS CORP COMMON	595	664
3 257	PROCTER & GAMBLE CO.	672	640
13 919	RESTAURANT BRANDS INTL INC COMMON	1 274	1 304
3 332	TJX COMPANIES INC COMMON	533	702
3 019	TYSON FOODS INC	239	243
4 675	WALMART INC	529	714
740	YUM BRANDS INC COMMON	139	153
		14 616	17 131
Consommation de services			
872	ACCENTURE PLC CLS'A' SHARES	353	321
744	CINTAS CORP	210	192
12 559	RB GLOBAL INC COMMON	1 708	1 775
2 123	REPUBLIC SVCS INC COM	565	617
359	RTX RG REGISTERED SHS COMMON	58	90
7 877	STANTEC INC COMMON	723	1 020
458	TYLER TECHNOLOGIES INC COM NEW	341	285
229	XYLEM INC COMMON	42	43
7 061	ZOETIS INC CL A COMMON	1 470	1 218
		5 470	5 561

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2025

(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Santé			
3 929	ABBOTT LABORATORIES	671	675
142	ABBVIE INC COMMON	31	44
1 756	AMERISOURCEBERGEN CORPORATION COMMON	637	813
349	AMGEN INC COMMON	139	157
2 118	BOSTON SCIENTIFIC CORP	259	277
550	CARDINAL HEALTH INC	116	155
1 637	CHURCH & DWIGHT INC	216	188
3 798	DANAHER CORP	1 159	1 192
1 313	GILEAD SCIENCES INC COMMON	165	221
461	IDEXX LABORATORIES INC COMMON	317	428
644	INCYTE CORPORATION COMMON	61	87
3 409	JOHNSON & JOHNSON	763	967
448	LABCORP HLDGS COMMON	162	154
641	MCKESSON CORP	568	721
3 390	MEDTRONIC PLC COMMON PAR 0.1	416	446
4 472	MERCK & CO INC NEW COMMON	605	645
3 425	PFIZER INC	112	117
902	QUEST DIAGNOSTICS INC COMMON	216	215
449	STERIS PLC COMMON	149	156
70	STRYKER CORP	37	34
255	THE CIGNA RG REGISTERED SHS COMMON	108	96
119	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC COMMON	71	95
163	VERTEX PHARMACEUTICALS INC	84	101
		7 062	7 984
Industrie			
953	AGILENT TECHNOLOGIES INC COMMON	159	178
5 698	ATKINSREALIS GRO COMMON	201	505
225	AUTODESK INC.AUTODESK INC	93	91
36	AUTOZONE INC	178	167
1 589	BAKER HUGHES COMPANY COMMON	89	99
1 500	BARRICK MINING CORPORATION COMMON	46	90
553	BENTLEY SYSTEM-B COMMON	38	29
2 657	BOYD GROUP SVC RG COMMON	564	581
23 547	C A E INC	614	983
17 207	CCL INDUSTRIES INC CL B	1 128	1 492
440	DOVER CORP	108	118
1 054	EMERSON ELECTRIC COMPANY COMMON	176	192
3 142	FRANCO-NEVADA CORP COMMON	568	894
550	GARTNER INC COMMON	292	190
3 114	GRACO INC COMMON	370	350
886	L3 HARRIS TECHNOLOGIES INC COMMON	310	357
1 459	LAM RESEARCH CORP COMMON	163	342
752	LINDE PLCCOMMON	480	440
1 258	LOEWS CORP	157	182
2 239	O REILLY AUTOMOTIVE INC NEW COMMON	265	280
491	ROCKWELL AUTOMATION INC COMMON	209	262
159	TELEDYNE TECHNOLOGIES INC NPV COMMON	111	111
4 153	TFI INTERNATIONAL INC COMMON	488	589
8 180	TOROMONT INDUSTRIES LTD	1 076	1 358
734	TRIMBLE NAVIGATION LIMITED COMMON	75	79

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2025

(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Industrie (suite)			
77	WATERS CORPORATION COMMON	35	40
2 302	WSP GLOBAL INC COMMON	330	572
		8 323	10 571
Technologie de l'information			
790	ADOBE SYSTEMS INC	508	379
9 457	ALPHABET INC CAPITAL STOCK CL A COMMON	2 135	3 814
11 732	AT&T INC COMMON	364	399
409	AUTOMATIC DATA PROCESSING INC COMMON	149	144
1 556	BROADCOM INC COMMON	792	738
18 169	CGI GROUP INC -A COMMON	2 225	2 303
7 752	CISCO SYSTEMS INC COMMON	606	819
5 460	COGNIZANT TECHNOLOGY SOLUTIONS CORP CL A COMMON	571	621
594	CONSTELLATION SOFTWARE INC COMMON	2 301	1 961
5 713	DESCARTES SYSTEMS GROUP INC	541	688
1 614	DYNATRACE INC COMMON	122	96
938	ELECTRONIC ARTS INC COMMON	190	263
6 541	ENGHOUSE SYSTEMS LTD -COM	254	133
280	F5 NETWORKS INC COMMON	107	98
1 052	FACEBOOK INC CL A COMMON	667	952
6 873	FORTINET INC COMMON	888	748
737	HENRY (JACK) & ASSOCIATES INC COMMON	172	184
955	IBM CORPCOMMON	317	388
3 106	KINAXIS INC COMMON	467	538
4 296	MICROSOFT CORP	2 127	2 848
354	MOTOROLA SOLUTIONS INC COMMON NEW	209	186
974	NETFLIX.COM INCCOM USD0.001	162	125
9 077	NVIDIA CORPORATION COMMON	1 278	2 321
23 620	OPEN TEXT CORP COMMON	939	1 056
378	PALO ALTO NETWORKS INC COMMON	101	95
1 052	PAYCHEX INC	204	162
1 152	PTC INC COMMON	294	275
926	ROPER TECHNOLOGIES INC COMMON	679	565
379	SALESFORCE.COM INC COMMON	136	138
497	SERVICENOW INC COMMON	141	104
5 661	SHOPIFY INC CLASS A SUBORDINATE VTG SHS	577	1 251
1 519	SYNOPSYS INC COMMON	1 053	978
7 547	THOMSON REUTERS THOMSON REUTERS CORP	1 542	1 365
1 442	TOPICUS COM INC COMMON	182	183
533	VERISIGN INC	167	178
		23 167	27 096
Immobilier			
7 220	ALTUS GROUP LIMITED COMMON	341	409
2 779	COLLIERS INTL GROUP INC SUBORDINATE VOTING COMMON	467	561
653	REALTY INCOME CORP REITS	52	50
1 102	REGENCY CENTERS CORPORATION REITS	108	104
285	WELLTOWER INC REIT	61	73
		1 029	1 197

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2025

(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
FNB			
158 460	ISHARES MSCI EAFE MIN VOL FA	15 671	18 735
		15 671	18 735
Total - Actions		114 463	133 231
Total - Inventaire du portefeuille		413 937	438 103

1. Information générale sur le Plan

Le Plan UNIVERSITAS (le « Plan ») est une fiducie constituée par déclaration de fiducie en vertu du Code civil du Québec; il est régi par une convention de fiducie (la « convention ») conclue le 9 juillet 2010 entre la Fondation Kaleido, (la « Fondation »), Trust Eterna inc. et Kaleido Croissance inc. (« Kaleido Croissance »). Cette dernière entité agit comme gestionnaire de fonds d'investissement du Plan UNIVERSITAS promu par la Fondation. Le siège social du Plan, qui est son établissement principal, est situé au 1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500, Québec (Québec) G1W 0C5.

Le Plan UNIVERSITAS est un plan de bourses d'études collectif dont le remboursement des cotisations est garanti en tout temps ainsi que le remboursement des frais de souscription, si le contrat est maintenu en vigueur jusqu'à son échéance. Le Plan s'adresse aux souscripteurs actuels du Plan UNIVERSITAS pour effectuer des cotisations supplémentaires uniquement. Depuis le 14 décembre 2017, les études admissibles au versement d'un paiement d'aide aux études (PAE) sont des programmes d'études de niveau postsecondaire, générales ou techniques, à temps plein ou à temps partiel (études collégiales, collège communautaire ou université) au Canada ou l'équivalent à l'étranger. Les programmes offerts par un établissement d'enseignement postsecondaire, visant à conférer ou à accroître la compétence nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle, sont aussi admissibles. Dans tous les cas, il s'agit d'études d'une durée minimale de trois semaines consécutives, comportant au moins 10 heures de cours ou de travail scolaire par semaine. Les programmes de formation déterminés sont également des études admissibles. Les programmes de formation déterminés sont des programmes de niveau postsecondaire d'une durée minimale de trois semaines consécutives qui prévoient des cours auxquels l'étudiant doit consacrer au moins 12 heures par mois. Lorsqu'un bénéficiaire est inscrit à un cours à distance pour de telles études, celles-ci sont également considérées comme admissibles. Le Plan investit dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes, des titres de créances émis ou garantis par des gouvernements canadiens et des titres de créances à court terme du Trésor canadien.

Kaleido Croissance et la Fondation ont procédé au lancement de la gamme de produits IDEO+ le 1^{er} mai 2022 et a mis fin à la distribution du Plan le 30 avril 2022. Kaleido Croissance et la Fondation continueront d'honorer les contrats déjà conclus jusqu'à l'échéance prévue, incluant le versement des cotisations prévues.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 19 mars 2026.

2. Information significative sur les méthodes comptables

Déclaration de conformité

Ces états financiers sont établis conformément aux Normes IFRS® de comptabilité, applicables au 31 décembre 2025.

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque exercice de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-après.

La présentation des actifs et passifs à l'état de la situation financière s'effectue du plus liquide au moins liquide. Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien (\$ CAN), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle du Plan.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Entité d'investissement

Le Plan répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car les conditions suivantes sont rencontrées:

- le Plan obtient des capitaux de plusieurs investisseurs (les souscripteurs) dans le but de gérer leur épargne;
- le Plan déclare à ses investisseurs (souscripteurs) que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- le Plan mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi le Plan ne prépare pas d'états financiers consolidés.

Comptabilisation des produits

- **Intérêts**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent au Plan et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital et au taux d'intérêt effectif.

- **Dividendes**

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Plan à percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire à la date de déclaration du dividende.

Comptabilisation des charges

- **Honoraires des gestionnaires de portefeuille**

Les honoraires payés aux gestionnaires de portefeuille représentent un pourcentage dégressif établi par le gestionnaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

- **Honoraires du fiduciaire**

Les honoraires du fiduciaire représentent un pourcentage dégressif établi par le fiduciaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

- **Honoraires du gardien de valeurs**

Les honoraires payés au gardien de valeur représentent 0,02 % (0,008 % en 2024) de l'actif annuel moyen sous gestion. Des frais de transaction reliés à l'achat et à la vente de titres sont également facturés.

- **Honoraires d'administration**

Les honoraires d'administration payés au promoteur et au gestionnaire du Plan ne peuvent excéder 1,305 % de l'actif sous gestion du Plan.

- **Honoraires du comité d'examen indépendant**

Les honoraires du comité d'examen indépendant sont composés des jetons de présence et d'une allocation annuelle accordés aux membres du comité en plus des dépenses reliées à la tenue des rencontres.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des charges (suite)

- **Coûts des transactions**

Les coûts des transactions incluent les frais de traitements chargés sur chaque vente de titres, de même que les commissions sur vente remises aux courtiers. Les frais chargés sur les achats sont inclus dans le coût comptable du titre.

- **Impôts retenus à la source sur dividendes étrangers**

Les dividendes versés par des sociétés américaines à des résidents canadiens sont considérés comme des revenus de source américaine et sont, par défaut, assujettis à une retenue d'impôt américaine. Le taux légal est réduit à 15 % des dividendes en vertu de la Convention fiscale Canada–États-Unis pour les REEE. Cet impôt est non récupérable.

Instruments financiers

- **Classement et évaluation des actifs financiers**

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Plan établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

De plus, en vertu de l'option de juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. Le Plan n'a pas désigné d'actif en vertu de l'option de juste valeur.

- **Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels**

Pour les fins du classement d'un actif financier, le Plan doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si le Plan détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

- **Modèle économique**

Pour établir le classement des actifs financiers, le Plan détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont le Plan gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont le Plan s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont le Plan dispose à la date de l'appréciation.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

- **Modèle économique (suite)**

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal du Plan est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif du Plan est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Enfin, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Tout le portefeuille de placements est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Bien que le Plan perçoive des flux de trésorerie contractuels pendant la détention de ces actifs, ceux-ci sont jugés accessoires et non essentiels à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Plan. Puisque ce modèle correspond à un autre modèle économique conformément à l'IFRS 9, ces actifs financiers doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La trésorerie, le solde de règlement sur ventes, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir et l'IQEE à recevoir sont comptabilisés au coût amorti, puisqu'ils sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. À leur comptabilisation initiale, ces actifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans l'état de la situation financière, le cas échéant.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Plan applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti.

De nature prospective, cette méthode de dépréciation est basée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit d'un actif augmente de manière significative, une provision est calculée en fonction des pertes de crédit attendues entre les 12 mois suivant la date clôture et la vie de l'actif, tout dépendant de la phase de dépréciation. Toute perte de valeur initiale et subséquente doit être comptabilisée au résultat net.

Le solde de règlement sur achat, les fournisseurs et autres créditeurs sont classés comme passifs financiers au coût amorti. À leur comptabilisation initiale, ces passifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

Solde de règlement sur vente et achat

Le solde de règlement sur vente comprend les ventes de placements qui ont des dates de transactions avant la fin d'année 2025 mais pour lesquelles la date de règlement est en 2026. Le solde de règlement sur achat comprend les achats de placements qui ont des dates de transactions avant la fin d'année 2025 mais pour lesquelles la date de règlement est en 2026.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir

Le versement de l'incitatif s'effectue généralement au mois de mai suivant l'année fiscale des cotisations reçues. À la date de la publication des états financiers, le montant de l'IQEE à recevoir est estimé à partir des cotisations versées par chaque souscripteur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 en appliquant, dans un premier temps, les modalités relatives à l'incitatif de base. De plus, si le souscripteur est admissible à la majoration, un montant d'incitatif additionnel à recevoir est estimé, selon les modalités applicables. Le total de l'incitatif de base ainsi que celui de la majoration est assujéti aux maximums annuels et cumulatifs et ces derniers sont également considérés dans l'estimation du montant d'IQEE à recevoir.

Actif net attribuable aux contrats

L'actif net attribuable aux contrats est un passif financier issu d'un contrat unique et le Plan présente la ventilation de ce passif financier en fonction de son utilisation, soit l'épargne des souscripteurs, l'obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance, le compte PAE, la SCEE, l'IQEE et les revenus cumulés sur la SCEE et l'IQEE.

- **Épargne des souscripteurs**

L'épargne des souscripteurs correspond aux cotisations des souscripteurs, déduction faite des frais de souscription. Le Plan garantit, en tout temps, le remboursement de l'épargne aux souscripteurs.

- **Obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance (ORFSE)**

Un montant équivalant aux frais de souscription est remboursé aux souscripteurs à même les revenus cumulés sur l'épargne des souscripteurs et les subventions, à l'échéance des contrats. Ce passif est constaté à titre d'obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance.

L'évaluation est basée sur les projections de frais de souscription du Plan et est effectuée par la direction. Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de l'ORFSE illustrent la meilleure estimation de la direction en ce qui concerne les paiements futurs aux souscripteurs et associent à la fois des hypothèses économiques et non économiques. Les hypothèses non économiques incluent des considérations comme la résiliation des plans avant l'échéance. L'hypothèse économique principale est le taux d'actualisation. Ce dernier correspond à la pondération des hypothèses de taux de rendement net en actions et en obligations, selon l'application des directives de la politique de placements relatives à l'ORFSE.

- **Compte PAE**

Le compte PAE est constitué des revenus nets de placements générés sur l'épargne des souscripteurs cumulée au fil du temps, déduction faite des paiements d'aide aux études versés et de la portion des revenus nets attribuables au remboursement des frais de souscription. Il ne peut être utilisé que pour verser les PAE et ces derniers ne peuvent être supérieurs au montant total des PAE de la cohorte admissible.

- **Subventions gouvernementales**

Les subventions gouvernementales représentent les sommes d'argent provenant de programmes gouvernementaux qui versent des subventions sur les cotisations effectuées dans le régime enregistré d'épargne-études (REEE). La SCEE est offerte par le gouvernement fédéral et correspond généralement à un pourcentage des cotisations annuelles jusqu'à un plafond établi, tandis que l'IQEE, offert par le gouvernement du Québec, s'ajoute pour les résidents admissibles de cette province.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Imposition

Le Plan est une fiducie instituée en vertu d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et celle-ci est donc dispensée de produire la déclaration de revenus des fiducies. Le Plan ne comptabilise donc pas de charge d'impôt sur le résultat.

Montants unitaires de paiements d'aide aux études (PAE)

Les montants unitaires de PAE sont fixés par le conseil d'administration de la Fondation en date du 1^{er} janvier sur la base des calculs actuariels de la juste valeur marchande ajustée disponible pour la cohorte admissible aux PAE à cette date.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

L'application des méthodes comptables du Plan, qui sont décrites à la note 2 des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, exige que la direction exerce son jugement, qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi des hypothèses concernant l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir et l'obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance (ORFSE).

4. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

À la date d'approbation des présents états financiers, les nouvelles normes, modifications aux normes et interprétations suivantes avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur

- **IFRS 18 États financiers :**

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme : *IFRS 18 Présentation et informations à fournir* dans les états financiers. Celle-ci remplacera *IAS 1 Présentation des états financiers* et aura un impact sur toutes les entités qui utilisent actuellement les normes IFRS de comptabilité. L'objectif de la norme est d'améliorer la communication d'informations dans les états financiers d'une entité, en particulier dans l'état du résultat et dans les notes aux états financiers.

Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise.

Le Plan poursuit son processus de préparation à ces changements en 2026.

Notes complémentaires
pour les exercices terminés au 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers de \$ canadiens)

5. Placements

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Placements à court terme	125 213	105 457
Obligations	179 659	252 164
Actions	133 231	138 530
	438 103	496 151

6. Actifs et passifs courants

Le Plan s'attend à recouvrer les sommes relatives au solde de règlement sur vente, aux dividendes à recevoir, aux intérêts à recevoir, à la SCEE à recevoir, ainsi qu'à l'IQEE à recevoir, au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture. Également, le Plan s'attend à régler les sommes relatives au solde de règlement sur achat et aux fournisseurs et autres créiteurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

7. Fournisseurs et autres créiteurs

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Montant à payer à Kaleido Croissance Inc.	9	559	627
Montant à payer à la Fondation Kaleido	9	9	-
Revenus cumulés sur subventions gouvernementales à verser à un établissement d'enseignement agréé		230	128
Autres		324	299
		1 122	1 054

8. Obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance (ORFSE)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Valeur actualisée de l'ORFSE	19 196	22 952
Valeur non actualisée de l'ORFSE	19 481	23 705

Étant donné que les conditions sous-jacentes varient au fil du temps, principalement le taux de rendement, les hypothèses pourraient également changer et, par conséquent, entraîner un changement à la valeur actualisée de l'ORFSE.

Incidence d'une variation du taux d'actualisation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Taux d'actualisation appliqué	1,27%	1,96%
Augmentation de 1,0 %	(194)	(336)
Diminution de 1,0 %	225	382

Notes complémentaires
pour les exercices terminés au 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers de \$ canadiens)

9. Opérations entre parties liées

Kaleido Croissance inc.

Kaleido Croissance inc., filiale en propriété exclusive de la Fondation Kaleido, est le placeur des produits promus par la Fondation et agit à titre de gestionnaire du fonds d'investissement et de placeur du Plan.

Montant à payer	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Kaleido Croissance Inc.	559	627
	559	627

Honoraires d'administration	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Kaleido Croissance Inc.	7 132	7 618
	7 132	7 618

Fondation Kaleido

La Fondation est le promoteur du Plan UNIVERSITAS. Le Plan et la Fondation rendent compte au même conseil d'administration.

Montant à payer	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fondation Kaleido	9	-
	9	-

10. Instruments financiers

Juste valeur

- Détermination de la juste valeur**

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'ils estiment la juste valeur d'un actif ou d'un passif, les plans de bourses d'études prennent en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif conformément à ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements en actions est établie à partir des cours de clôture. La juste valeur des placements obligataires est établie à partir des prix médians de clôture.

10. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

• Détermination de la juste valeur (suite)

Pour les placements à court terme ainsi qu'en obligations, si des cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux et les risques de crédit.

• Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1** – Évaluation fondée sur les cours (non rajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (par exemple, des prix observables sur le TSX) et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- **Niveau 2** – Évaluation fondée sur des données autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), par exemple: des évaluations matricielles, des courbes de taux et la comparaison à certains indices;
- **Niveau 3** – Évaluation fondée sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables), par exemple: des évaluations de placements privés effectuées par des gestionnaires de placements.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Les justes valeurs sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre se négocie sur un marché actif et qu'un cours publié est disponible. Si un instrument financier classé dans le niveau 1 cesse de se négocier sur un marché actif, il est transféré au niveau suivant, soit le niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et sont classés selon la hiérarchie d'évaluation :

Au 31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	118 242	6 971	-	125 213
Obligations	-	179 659	-	179 659
Actions	133 231	-	-	133 231
	251 473	186 630	-	438 103

Notes complémentaires
pour les exercices terminés au 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers de \$ canadiens)

10. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

- Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	100 275	7 149	-	107 424
Obligations	-	250 197	-	250 197
Actions	138 530	-	-	138 530
	238 805	257 346	-	496 151

(Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.)

Gestion des risques découlant des instruments financiers

En raison de ses activités, le Plan est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le programme global de gestion des risques du Plan vise à maximiser les rendements obtenus sans exposer l'investissement des souscripteurs à un risque indu et réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Les principaux risques financiers découlant des instruments financiers auxquels est exposé le Plan et les principales mesures prises pour les gérer sont les suivants :

- Risque de crédit**

Le Plan est exposé au risque de crédit qui correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposé le Plan découle principalement de ses placements en titres de créance. Le Plan a établi des critères qualitatifs de sélection des investissements afin de limiter ce risque. Pour les placements relatifs à l'épargne des souscripteurs et à une partie des subventions gouvernementales reçues à compter du 20 avril 2012, le Plan sélectionne uniquement des titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, d'une municipalité, d'organismes comportant une garantie d'un gouvernement ou de sociétés considérés de qualité. Aux autres montants composant l'actif net attribuable aux contrats s'ajoutent la possibilité d'investir dans des titres de corporations.

Certaines limites quantitatives ont également été établies afin de réduire le risque de crédit. Les titres de chaque emprunteur, à l'exception d'un gouvernement, sont limités à 10 % de la valeur marchande totale des titres à revenu fixe confiés au gestionnaire de placements. Une cote minimale de qualité BBB est exigée lors de l'achat.

En 2025, le Plan a investi dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas en souffrance ni dépréciés et présentant les notations de crédit suivantes :

Notation de crédit	Pourcentage du total des titres de créance*	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	%	%
AAA	3,1	2,3
AA	24,7	30,8
A	43,3	36,4
BBB	28,9	30,5

*En excluant les placements à court terme. Les titres non catégorisés sont inclus dans la catégorie A

10. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de crédit (suite)**

L'exposition maximale au risque de crédit pour le Plan correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière.

- **Risque de liquidité**

Ce risque se rapporte à la capacité du Plan d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers et, donc, d'effectuer des déboursés au fur et à mesure que ceux-ci sont requis. Le Plan est exposé quotidiennement à des remboursements d'épargne aux souscripteurs. Ces derniers sont en droit de demander le remboursement de leur épargne en tout temps. Toutefois, la majorité conservent leur investissement jusqu'à l'échéance du contrat. Le risque de liquidité est sensiblement réduit par le fait que l'épargne des souscripteurs est investie en totalité dans des titres à revenu fixe qui se transigent dans des marchés liquides. Le Plan effectue une gestion quotidienne attentive de sa trésorerie et s'assure de conserver un niveau de trésorerie permettant de répondre à ses besoins de liquidités.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Plan en date du 31 décembre 2025 en considérant que les souscripteurs ont la possibilité de réclamer leur épargne en tout temps en résiliant des unités ou une partie de celles-ci :

Solde de règlement sur achat	Fournisseurs et autres créditeurs	Actif net attribuable aux contrats	Total
807	1 138	444 359	446 304

- **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La variation de certains paramètres des marchés financiers influence l'état de la situation financière du Plan et le résultat global. Le Plan tient compte de ces risques dans le choix de la répartition globale de ses actifs. Plus spécifiquement, il en atténue les effets par une diversification de son portefeuille de placements entre plusieurs marchés financiers (marchés monétaire, obligataire et boursier), différents produits dont les profils de risque varient (titres participatifs ou à revenu fixe) ainsi qu'entre les secteurs d'activités (gouvernemental, municipal, énergie, matériaux, communications, utilitaires, finance, consommation de produits, consommation de services, industries et technologie).

- **Risque de change**

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Plan effectue des transactions libellées en devises américaines et est donc exposé au risque de change lors de la vente et l'achat de ces placements en devises et lorsque le Plan a des devises américaines dans son encaisse.

10. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- Risque de change (suite)**

Voici les éléments en devises américaines détenus par le plan aux 31 décembre

Éléments en devise américaine	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	CAD \$	USD \$	CAD \$	USD \$
Liquidité	1 136,2	828,9	768,8	533,5
Règlement sur vente	0,9	0,7	-	-
Dividendes à recevoir	24,5	17,9	44,5	30,9
Actions	76 189,5	55 584,0	80 643,6	56 080,4
Règlement sur achat	912,6	665,8	82,9	62,9

- Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt a une incidence directe sur la valeur des titres à échéance déterminée dans le portefeuille de placements. Ce risque est tempéré par une fourchette de durée pour la portion active du portefeuille obligataire, ainsi que par l'élaboration d'une durée cible en lien avec les perspectives économiques pour la partie passive du portefeuille obligataire. La répartition des échéances des obligations est régulièrement ajustée en fonction de l'anticipation du mouvement des taux d'intérêt, en respect des barèmes d'échéances prévues à la politique de placement du Plan. La durée cible est établie en fonction d'une analyse du contexte économique, des perspectives et du risque en fonction de la nature même du plan.

Au 31 décembre 2025, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le marché, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour conséquence de faire varier la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille de placements, le résultat net, le résultat global et l'actif net attribuable aux contrats du Plan d'environ 7,8 M\$ (10,5M\$ au 31 décembre 2024). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important.

Les placements ayant un risque de taux d'intérêt se détaillent de la façon suivante :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	%	%
Échéant à moins d'un an	41,1	30,0
Échéant entre un an et cinq ans	23,7	34,5
Échéant après cinq ans	35,2	35,5

10. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

La volatilité des marchés boursiers influence principalement la valeur des actions détenues par le Plan. Il est à noter que cette exposition est toutefois répartie dans des secteurs d'activités variés et dans des titres canadiens et américains de grande capitalisation majoritairement, ce qui réduit ce risque. Le Plan investit également dans des actions étrangères, de l'immobilier et de l'infrastructure, via des OPC ou FNB

L'indice boursier de référence pour les actions est le S&P/TSX. Si le prix des actions et des indices sous-jacents avait augmenté ou diminué de 10%, toutes les autres variables demeurant constantes, la variation de la juste valeur des actions détenues dans le portefeuille de placements, du résultat net, du résultat global et de l'actif net attribuable aux contrats serait d'environ 12,2 M\$ au 31 décembre 2025 (12,4 M\$ au 31 décembre 2024). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important. L'analyse de sensibilité sur la juste valeur des titres en obligations est décrite à la section traitant du risque de taux d'intérêt.

- Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Plan en rapport avec la valeur comptable totale des actions:

Segments de marché	31 décembre	31 décembre
	2025	2024
	%	%
Énergie	6,1	3,2
Communications	2,8	1,2
Utilitaires	7,8	5,4
Finance	17,1	13,9
Consommation de produits	12,9	15,1
Consommation de services	4,2	22,5
Santé	6,0	4,0
Industrie	7,9	12,3
Technologie de l'information	20,2	10,1
Immobilier	0,9	2,0
FNB	14,1	10,3

Notes complémentaires
pour les exercices terminés au 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers de \$ canadiens)

10. Instruments financiers (suite)

Compensation

Le tableau suivant présente les instruments financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans les états financiers du Plan:

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir		
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	90	144
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à rembourser	(106)	(96)
	(16)	48

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir		
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir	702	1 019
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à rembourser	(185)	(306)
	517	713

Le Plan ne détient aucun autre instrument financier faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire. Le Plan ne détient aucun actif en garantie des subventions à recevoir.

11. Gestion du capital

Le capital du Plan Universitas est constitué de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Le capital du Plan est sujet à une variation quotidienne puisqu'il est continuellement assujéti à des cotisations et à des décaissements des souscripteurs et bénéficiaires. La stratégie de placement vise à investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales et les revenus dans une combinaison diversifiée de placements de manière à générer un rendement à long terme raisonnable et compétitif, tout en assumant un niveau de risque jugé faible.

Cette stratégie prévoit le rajustement de la répartition de l'actif au fil des ans, de manière à réduire l'exposition au risque au fur et à mesure que le bénéficiaire approche l'âge d'entreprendre des études admissibles et ainsi favoriser la préservation du capital accumulé avec le temps.

Les politiques et procédures de gestion du capital doivent se conformer aux dispositions prévues à la Loi sur les valeurs mobilières (Québec) et remplir les conditions de l'article 146.1 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Conventions de plans de bourses d'études (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Cohorte	Nombre d'unités souscrites au 31 décembre 2024	Nombre d'unités souscrites	Nombre d'unités résiliées ou échues	Nombre d'unités souscrites aux 31 décembre 2025	Épargne des souscripteurs	Obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance	Compte PAE	SCEE et rendements cumulés sur la SCEE	IQEE et rendements cumulés sur l'IQEE
2026	278 977	12	(16 246)	262 743	174 959	15 323	88 064	80 396	26 775
2027	11 385	9	11	11 405	19 866	2 155	2 327	7 234	2 808
2028	5 245	3	18	5 266	8 568	981	864	3 098	1 199
2029	3 162	-	(2)	3 159	4 645	574	268	1 546	623
2030	831	-	15	846	1 140	146	60	367	144
2031	73	-	20	93	91	12	-	35	11
2032	36	-	2	38	25	5	(5)	41	14
	299 709	24	(16 182)	283 550	209 294	19 196	91 578	92 717	31 574

Paiements d'aide aux études (non audité)
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2025	(1)(2)	Année de qualification ⁽⁵⁾	Unités	PAE par unité entière	Total
				\$	\$
		2025	5 162,290	574	2 963 154
		2024	6 471,583	574	3 714 689
		2023	4 229,631	574	2 427 808
		2022	2 532,574	574	1 453 697
		2021	1 461,167	574	838 710
		2020	984,159	574	564 907
		2019	669,691	574	384 402
		2018	345,317	574	198 212
		2017	153,932	574	88 357
		2016	115,170	574	66 108
		2015	36,902	574	21 182
		2014	68,645	574	39 402
		2013	46,257	574	26 551
		2012	24,399	574	14 005
		2011	29,365	574	16 856
		2010	28,135	574	16 149
		2009	13,586	574	7 798
		2008	63,632	574	36 525
Prime de ristourne (3)			20 119,931	41	824 917
Subventions et leurs revenus versés					27 020 141
Autres rendements versés (4)					798 930
					41 522 500

(1) Les montants de PAE par unité entière n'incluent pas les subventions gouvernementales ni les revenus cumulés sur celles-ci.

(2) Les montants unitaires de PAE sont établis au 1er janvier de chaque année.

(3) La prime de ristourne d'assurance est payable uniquement pour les unités souscrites avant le 8 décembre 2009 pour lesquelles le souscripteur a contribué à l'assurance vie et invalidité obligatoire. Avant 2014, elle était incluse dans le montant unitaire de PAE, puisque les bénéficiaires des cohortes admissibles y avaient droit.

(4) Les autres rendements versés sont les rendements reçus d'un autre promoteur et les rendements accumulés sur l'épargne après l'échéance.

(5) Depuis le 1er juillet 2014, un gel des 2e et 3e PAE est effectué. Cela signifie que, lorsqu'un bénéficiaire se qualifie pour un premier PAE, il recevra les montants unitaires de 2e et 3e PAE calculés pour cette année de qualification, peu importe le moment où il en fera la demande. Avant le 1er juillet 2014, tout bénéficiaire qualifié pour un 2e ou 3e PAE recevait le montant unitaire en vigueur au moment de sa demande.

Paiements d'aide aux études (non audité)
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2024	(1)(2)	Année de qualification ⁽⁵⁾	Unités	PAE par unité entière	Total
				\$	\$
		2024	5 142,377	574	2 951 725
		2023	6 354,025	574	3 647 210
		2022	3 903,755	574	2 240 755
		2021	2 523,108	574	1 448 264
		2020	1 635,097	574	938 546
		2019	1 035,412	574	594 326
		2018	743,864	574	426 978
		2017	326,024	574	187 138
		2016	240,969	574	138 316
		2015	155,040	574	88 993
		2014	59,226	574	33 996
		2013	65,923	574	37 840
		2012	24,885	574	14 284
		2011	41,739	574	23 958
		2010	45,714	574	26 240
		2009	17,901	574	10 275
		2008	22,249	574	12 771
		2007	55,791	574	32 024
Prime de ristourne (3)			23 623,471	47	1 110 303
Subventions et leurs revenus versés					26 277 327
Autres rendements versés (4)					718 309
					40 959 579

(1) Les montants de PAE par unité entière n'incluent pas les subventions gouvernementales ni les revenus cumulés sur celles-ci.

(2) Les montants unitaires de PAE sont établis au 1er janvier de chaque année.

(3) La prime de ristourne d'assurance est payable uniquement pour les unités souscrites avant le 8 décembre 2009 pour lesquelles le souscripteur a contribué à l'assurance vie et invalidité obligatoire. Avant 2014, elle était incluse dans le montant unitaire de PAE, puisque les bénéficiaires des cohortes admissibles y avaient droit.

(4) Les autres rendements versés sont les rendements reçus d'un autre promoteur et les rendements accumulés sur l'épargne après l'échéance.

(5) Depuis le 1er juillet 2014, un gel des 2e et 3e PAE est effectué. Cela signifie que, lorsqu'un bénéficiaire se qualifie pour un premier PAE, il recevra les montants unitaires de 2e et 3e PAE calculés pour cette année de qualification, peu importe le moment où il en fera la demande. Avant le 1er juillet 2014, tout bénéficiaire qualifié pour un 2e ou 3e PAE recevait le montant unitaire en vigueur au moment de sa demande.

Kaleido Croissance inc.

Placeur et gestionnaire des plans de bourses d'études
promus par la Fondation Kaleido

1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500
Québec QC G1W 0C5

Téléphone : 1 877 410-7333
Télécopieur : 418 651-8030
Courriel : info@kaleido.ca

